

Modes et moyens de paiement

Le paiement des différents services (ACM du mercredi, petites vacances et grandes vacances) se fait prioritairement en ligne via le portail.

Toutefois, il est toujours possible de régler l'inscription par chèque, espèces, chèques vacances ou CESU directement aux guichets de la CCTNP.

En cas de problème (erreur dans la facture), vous devez contacter le service Enfance / Jeunesse (alsh@cctnp.fr / 03 22 93 40 80). Toute contestation devra être faite par écrit, dans un délai de 2 mois à réception de la facture (article L1617-5 du CGCT). Au-delà de ce délai, aucun recours ne sera recevable.

En cas d'impayés sur les prestations réalisées, la Présidente de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ou son représentant se réserve le droit de refuser l'accès aux services proposés.

Le quotient familial : c'est quoi ?

Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles des familles allocataires de la CAF qui tient compte à la fois de leurs revenus professionnels et/ou de remplacement, des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'APL) et de leur composition familiale. Il est actualisé lorsqu'il y a un changement de situation familiale, professionnelle...

Tarifs

La tarification se fait selon le Quotient Familial (QF) de la famille :

- Une déduction est appliquée sur le montant de la journée enfant selon le barème de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- Pour les régimes généraux : le nom, prénom, la date de naissance, le lieu de naissance et le n° allocataire CAF doit être renseigné au dossier d'inscription afin que le QF des parents soit délivré par API particulier, (accès sécurisé et confidentiel).
- Pour les régimes MSA, SNCF, autres régimes : il appartient aux familles de justifier de leur quotient familial.

Si les familles ne fournissent pas les informations nécessaires au calcul du quotient familial, le tarif plafond sera appliqué.

Accueils de loisirs		Tranche A	Tranche B	Tranches C
		<i>QF inférieur ou égal à 650</i>	<i>QF compris entre 651 et 999</i>	<i>QF supérieur ou égal à 1000</i>
Mercredi (journée)	Résidents CCTNP	7 €	8 €	9 €
	Résidents Cardonnette	10 €	11 €	12 €
	Hors CCTNP	13 €	15 €	17 €
	Cantine	4,20 € / repas		
		Tranche A	Tranche B	Tranches C
Petites et grandes vacances (semaine)	Résidents CCTNP	38 €	42 €	46 €
	Hors CCTNP	76 €	80 €	84 €
	Cantine	21€ / semaine		

*Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des aides de la CAF

Contact :

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service enfance jeunesse :

✉ par mail : alsh@cctnp.fr

☎ par téléphone : 03.22.93.40.80